

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 Juillet 2026**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia, CHARDON Aurélie, KOGLER Cindy, VUILLERMOZ Marlène et Mrs THERY Jean-Bernard, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, VIENNET Julien, NAVASQUEZ Sébastien

Excusée : M. HANS Thomas (procuration à SAILLARD Marie-Pierre)

Absent :

Convocation du 26/06/2026

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 24 avril 2026
- Demande acquisition terrains communaux
 - Rue des Fayeux
 - Rue de La Planée
 - Délaissé voirie rue du puits
- Mise à jour des baux - terrains communaux
- Budget 2026 : Décision modificative suite à intégration des résultats du syndicat des eaux des tareaux et du syndicat de transport rive gauche
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau 2025
- Facturation électronique des ventes de bois
- Désignation du membre élu de la commission chargée de la révision des listes électorales
- Cybersécurité informatique - protection des données
- Plan communal de sauvegarde
- Affaires diverses
 - Travaux Eglise
 - Vitesse des véhicules sur l'ensemble des routes de la commune
 - Présentation du dispositif rézo pouce

Mme SAILLARD Marie-Pierre est désigné secrétaire de séance

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, relatif au restaurant : accord du conseil.

Monsieur le maire présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Validation devis panneaux desserte agricole rue du sauvage : 508.86 € HT
- Validation devis de fournitures pour l'entretien des aires de jeux : 667.62 € HT

1 - Approbation compte-rendu réunion du 24 avril 2026

Aucune observation, le compte-rendu du 24 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2 - Demande acquisition de terrain communal

- Rue des Fayeux : Demande de Julien VIENNET (Monsieur Viennet ne participe ni à la discussion, ni au vote) pour acquérir une bande de terrain communal le long de son exploitation (environ 15 m de large - parcelles A247 et B816). Le bornage devrait avoir lieu cet été et la surface est estimée à 1500 m² environ.

Cet achat est destiné à la construction d'une annexe du bâtiment agricole existant : l'instruction du permis de construire est en cours d'instruction par les services de la DDT;

Le Conseil municipal avait donné un accord de principe sur cette vente lors de la séance du conseil du 3 octobre 2025. Ce terrain étant agricole mais étant tout de même destiné à la construction, le conseil fixe le prix de vente à 5 000 € / ha. Les frais de géomètre et de notaire seront à sa charge.

- Demande de Monsieur PAHIN (136 rue de La Planée) pour acquérir du terrain situé entre sa propriété et la rue de La Planée. Monsieur Pahin projette d'installer une clôture et un portail donc il souhaite acquérir une partie de la parcelle B679 afin d'être propriétaire du terrain qui donne accès à sa parcelle. Le Conseil municipal, étant entendu qu'aucun réseau n'était présent sur ce terrain accepte de vendre une partie de cette parcelle au prix du terrain d'aisance, soit 30 € / m². les frais de bornage et de notaire seront également à la charge de l'acquéreur.

- Rue du puits : Monsieur le Maire fait un rapide historique de la situation du terrain situé 65 rue du puits. Depuis 2015, la commune a décidé un délaissé de voirie pour la voie située devant la maison de M et Mme Vembouly. Cette partie de voie n'est plus ni entretenue ni déneigée. Une demande d'acquisition avait été faite et un prix de vente défini lors de la séance 07 février 2025 (30 € / m²). Un contact a été pris avec les propriétaires alentours pour s'assurer qu'eux-mêmes n'utilisent pas cette partie de la voie. Cet exposé entendu, il est décidé de ne pas procéder à une enquête publique préalablement à la vente. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Suite à ce délaissé de voirie, il y a lieu de renommer la partie de voie située devant chez M et Mme Kogler : il est décidé, à l'unanimité (Cindy Kogler et Marlène Vuillermoz, conseillères intéressées, ne participent pas au vote) et en accord avec M et Mme Kogler de nommer cette partie de voie Impasse du puits.

3 - Transfert bail - location communaux

Monsieur le Maire informe le conseil d'un projet de reprise de l'activité des attelages aroules par Pauline Dietre, jeune agricultrice.

Le conseil accepte le principe de, si la reprise est effective, transférer les baux actuels à Mme Dietre afin de permettre son installation sur la commune.

4 - Décision modificative budget 2026

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la dissolution du syndicat des eaux des Tareaux et du syndicat de transport rive gauche, au 31 décembre 2025, il y a lieu de réintégrer les résultats de ces syndicats dont la commune était membre.

Il présente les résultats à réintégrer à savoir :

- + 2288.51 € en investissement
- 711.84 € en fonctionnement

Accord du conseil à l'unanimité.

5 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau 2025

Monsieur le Maire présente le RPQS et notamment le rendement du réseau, à savoir 89.7 %. Le conseil prend connaissance de ce rapport qui doit encore être voté cette année car la commune avait la compétence eau jusqu'au 31 décembre 2025.

6 - Facturation électronique des ventes de bois

La facturation électronique sera obligatoire à compter du 1^{er} septembre 2026. L'ONF propose de maintenir le système actuel et de continuer de facturer les volumes de bois aux acheteurs « pour le compte des communes ». Une convention pour maintenir ce système devra être signée, à titre gracieux.

7 - Désignation du membre élu de la commission chargée de la révision des listes électorales

Mme Lydia SOUCHA est élue membre titulaire de la commission et Mme Aurélie CHARDON est élue suppléante.

8 - Devis pack cybersécurité - ADAT

Monsieur le Maire présente la nécessité pour la commune de sécuriser ses échanges et notamment une adresse mail avec un nom de domaine.

Proposition de tarif de l'ADAT (agence départementale gérant les logiciels informatiques des communes) pour un pack cybersécurité incluant :

- Un anti-virus
- Un système de sauvegarde des données
- Un coffre-fort numérique de mots de passe
- Une adresse mail sécurisée avec nom de domaine.

L'ADAT propose un appui technique et une formation pour la mise en place de ce pack sécurité (tarif de 947.94 € pour 2026 et 440 € / an par la suite). Accord du conseil.

9 - Plan communal de Sauvegarde

Mise à jour du Plan communal de sauvegarde.

10- Restaurant

Monsieur le Maire informe le conseil que le gainage de la cheminée a été effectué par l'entreprise PACCALIN.

Il explique aux membres présents que l'armoire négative est défectueuse, malgré des réparations répétées. Il y a lieu également de remplacer le lave-vaisselle.

Il présente des devis pour ces acquisitions (Bersot et JBP) : le Conseil valide le devis de JBP pour le lave-vaisselle qui comprend la reprise de l'ancien, pour 2 796 € TTC et celui de Bersot pour l'armoire négative : 2 746.80 € TTC.

11 - Affaires diverses

- Travaux Eglise : remerciement aux bénévoles qui ont nettoyé les croix de la commune. Dans le cadre d'une éventuelle poursuite de la collecte de la fondation du patrimoine, présentation du devis réalisé par Aloïs Beaufort pour la réfection des boiseries, la dépose du retable mariale et l'entretien du maître autel pour un montant de 10 310 € HT. Ce projet ne sera envisageable que lorsque les opérations en cours seront terminées et financées.

- L'association Les Aigles de Malpas ont fait une demande pour augmenter la puissance électrique du disjoncteur de la salle de convivialité : un devis sera demandé à Henriët Electricité.

L'association propose de prendre en charge les réparations du local puis l'occupation de la cabane construite sur du terrain communal au Petit Malpas. L'association assurera la cabane qui sera consolidée afin de sécuriser les éventuels accueils. A ces conditions, le Conseil municipal accepte de mettre le terrain concerné à disposition de l'association Les Aigles de Malpas, et ce, à titre gratuit. Une convention sera signée entre les deux parties

- Vitesse excessive sur l'ensemble de la commune : la commune reçoit régulièrement des doléances liées à la vitesse excessive, notamment en sortie de village rue principale.

Une autre demande des occupants du 950 rue principale sollicite l'autorisation de poser un panneau stop et un miroir pour améliorer la visibilité : la bande et le panneau stop peuvent être posés sur le domaine privé. La pose d'un miroir de l'autre côté de la route doit faire l'objet d'une demande au propriétaire du terrain, c'est-à-dire le Département du Doubs.

Les membres du conseil proposent de passer toutes les routes de la commune à 30 km/heure. Par ailleurs, une demande pourrait être faite au STA pour réduire la vitesse à 70 km / heure à l'entrée du village côté Labergement-Ste-Marie et pour connaître les modalités de mise en œuvre de ces restrictions.

- Demande de clôture de M et Mme Gaillard (muret de 0.90 m et grillage de 1 m) : accord du conseil.

- Présentation du dispositif rezo pouce qui est un service gratuit d'autostop, sécurisé, par l'intermédiaire d'une application. 2 arrêts rue principale.

- SIVOM : Monsieur le Maire informe que les effectifs seront en baisse à la rentrée 2026 mais aucune fermeture de classe n'est envisagée. Des changements auront lieu dans l'équipe enseignante.
- Syndicat Malpas / La Planée : Suite à l'élection du conseil municipal de La Planée, un nouveau bureau a été élu. Gaetan Monnin a été élu président et Fabien Saillard vice-président.

Séance levée à 22 h 40.
Malpas, le 6 juillet 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD



Le Maire,
Jean-Bernard THERY

